

Montréal, le 13 avril 2022

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

Objet : Demande d'autorisation du Transporteur relative au renforcement du réseau à 315 kV de l'Est de l'Île de Montréal
Dossier R-4180-2021

Faisant suite aux informations fournies par les participants relativement à la planification de l'audience dans le dossier mentionné en objet, la Régie de l'énergie (la Régie) transmet les coordonnées de l'audience qui aura lieu le **27 avril 2022, à partir de 9 h**, par visioconférence avec l'application Teams.

Le lien pour rejoindre l'audience sur l'ordinateur ou sur l'application mobile est le suivant : [Cliquez ici pour participer à la réunion](#)

Les participants sont invités à se joindre à l'application à compter de 8 h 30 afin de s'assurer du bon fonctionnement de leur équipement.

La Régie rappelle aux participants de s'assurer du respect des directives publiées dans le [Guide des participants externes à une audience par visioconférence devant la Régie \(Microsoft Teams\)](#) et de consulter le [Guide technique Microsoft Teams pour les participants à une audience devant la Régie](#) en vue d'une participation adéquate.

En respect des règles de la santé publique et des publications relatives à l'apparition de variants de la COVID-19, la formation demande aux avocats et aux témoins de retirer leur masque, le cas échéant, au moment où ils prendront la parole lors de l'audience, puisqu'il pourrait nuire à la communication. Il demeure de la responsabilité de chaque participant d'adapter son mode d'organisation et de prendre les mesures qui s'imposent afin de respecter les normes sanitaires en vigueur.

La Régie rappelle que le déroulement de l'audience, ainsi que les sujets qui seront abordés, ont été établis dans sa correspondance du 31 mars 2022¹. Elle s'attend donc à ce que la preuve complémentaire du Transporteur se limite aux sujets établis et que les participants ciblent leurs contre-interrogatoires sur ces sujets. Finalement, la Régie entendra les argumentations des participants sur l'ensemble du dossier ainsi que la réplique du Transporteur.

La Régie s'attend à ce que tous les participants respectent le temps qu'ils ont demandé et fassent preuve de flexibilité pour tenir compte des imprévus qui pourraient survenir dans le cadre de cette audience.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/vd

¹ Pièce [A-0014](#)